

colorchecker CLASSIC



0 cm 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20

x-rite

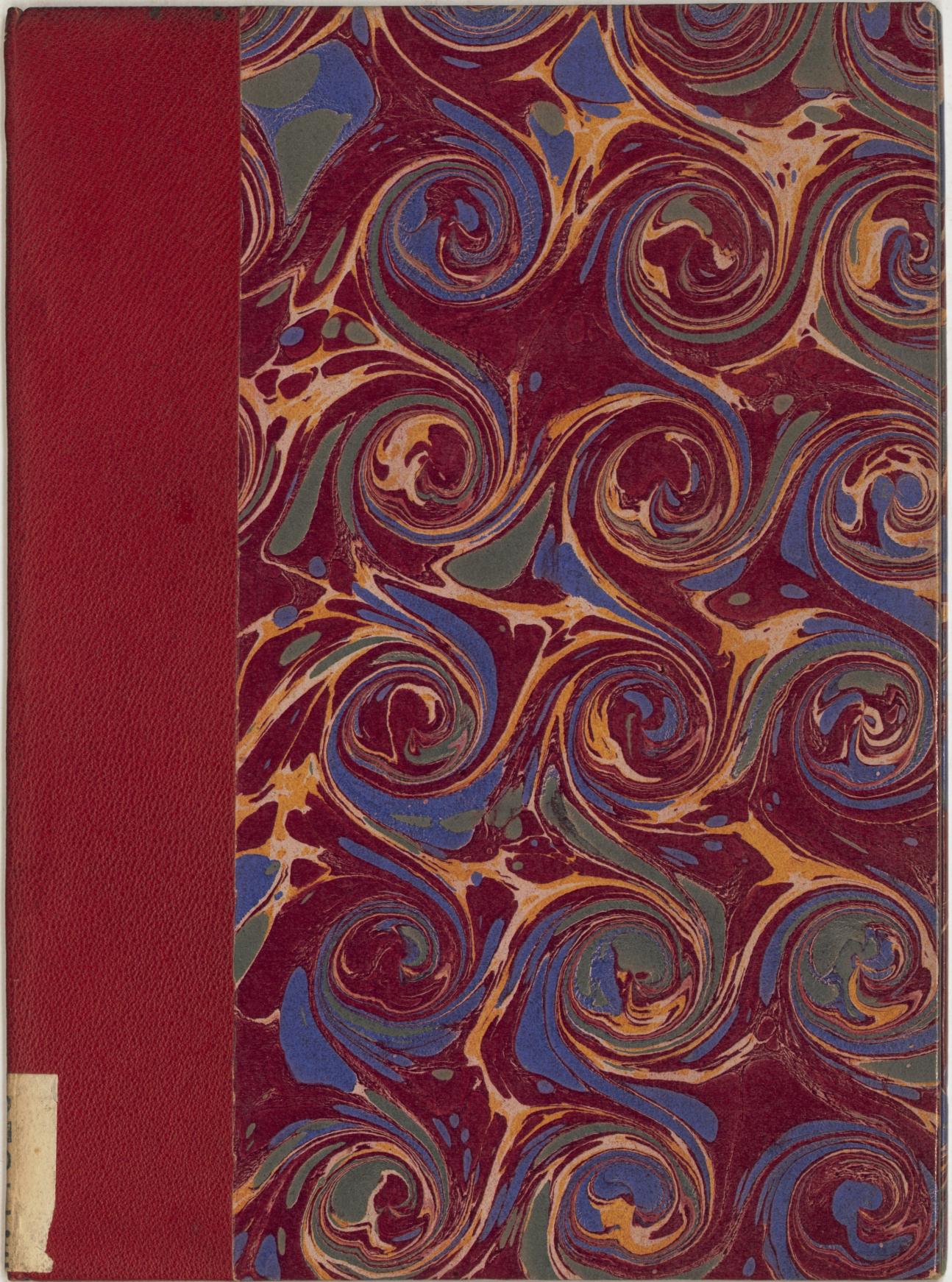
mm

WASSER

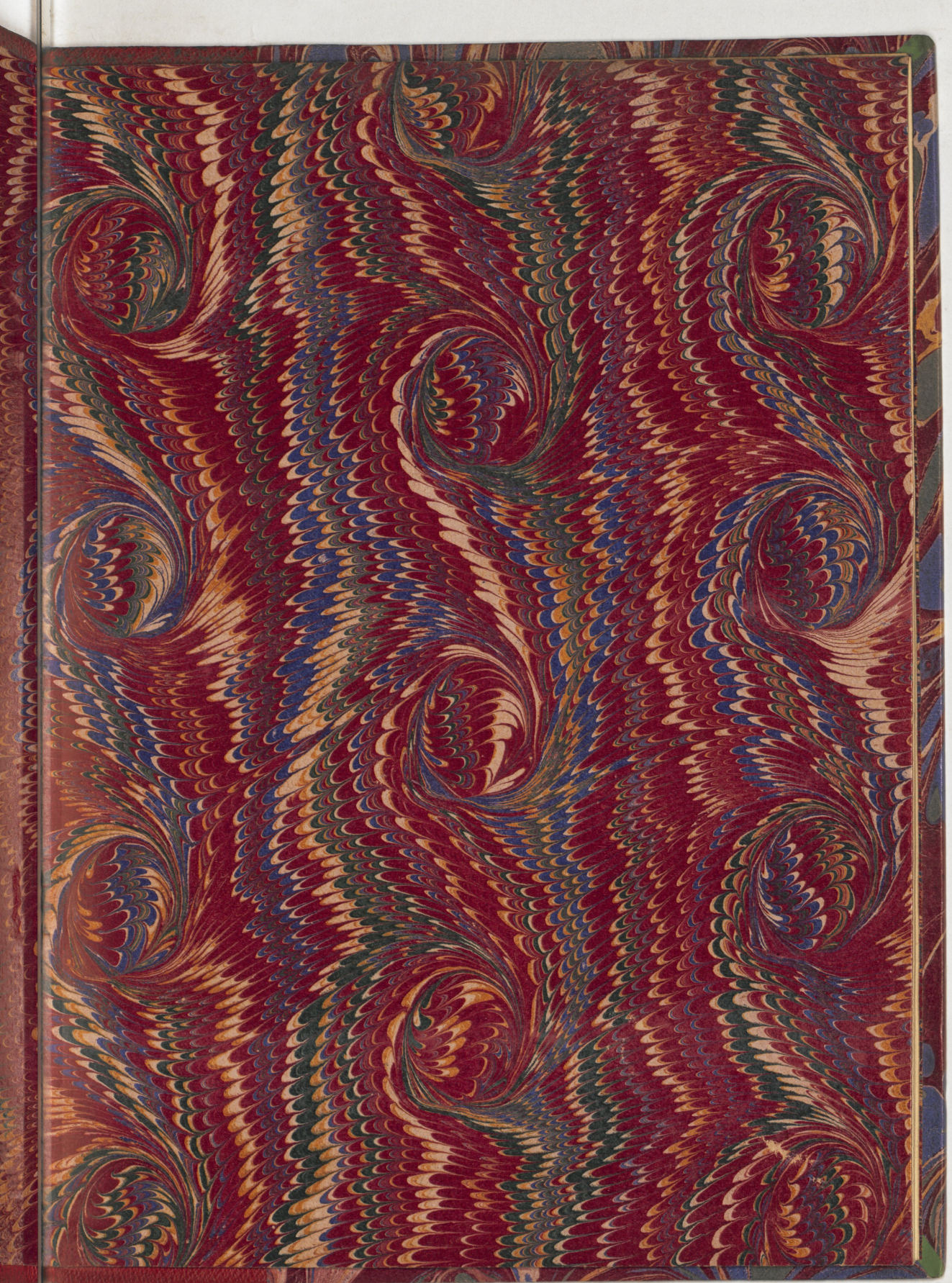
LETTRÉS DU ROI... AUX PRÉVOTS DES MARCHÉS DE PARIS

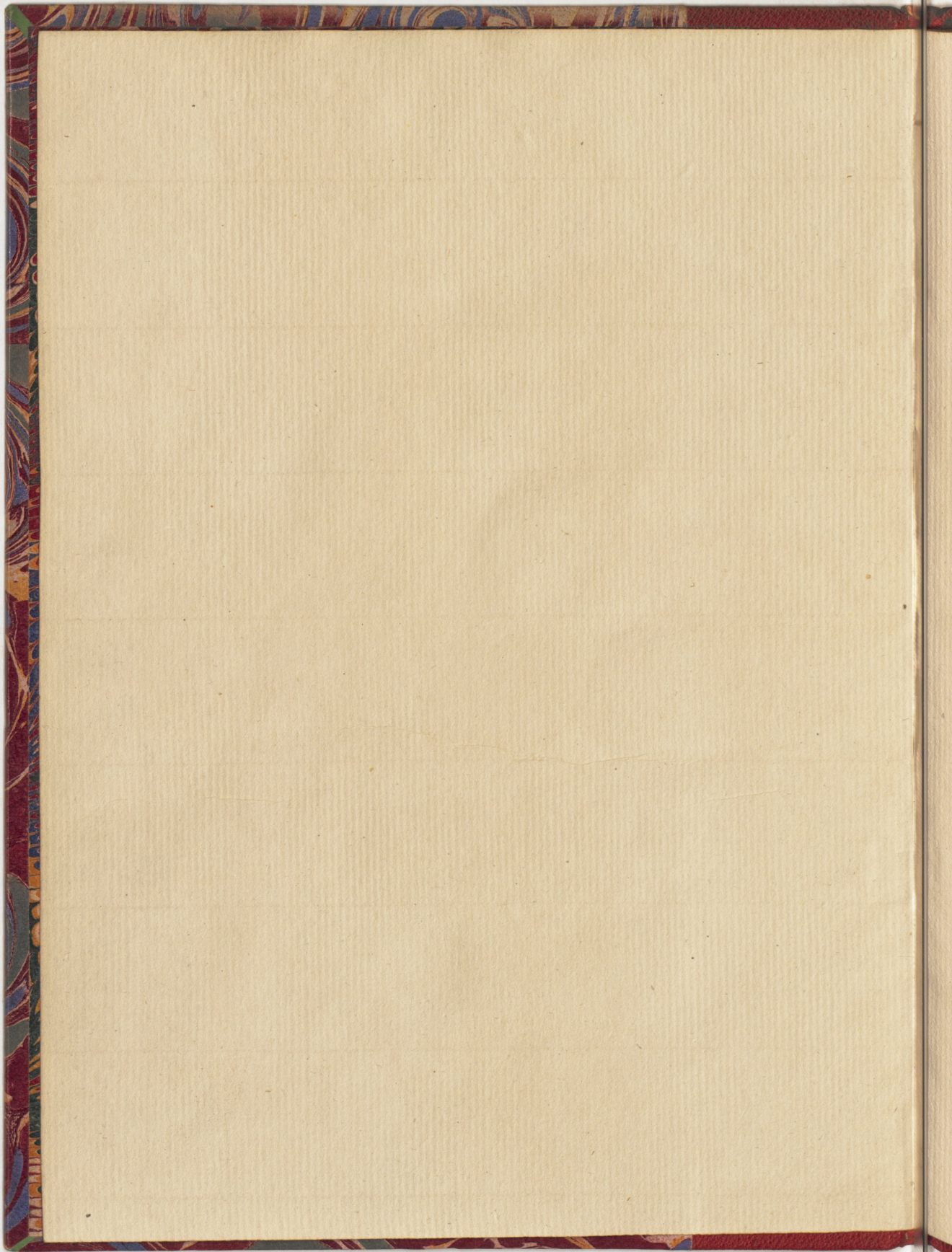
1652

||

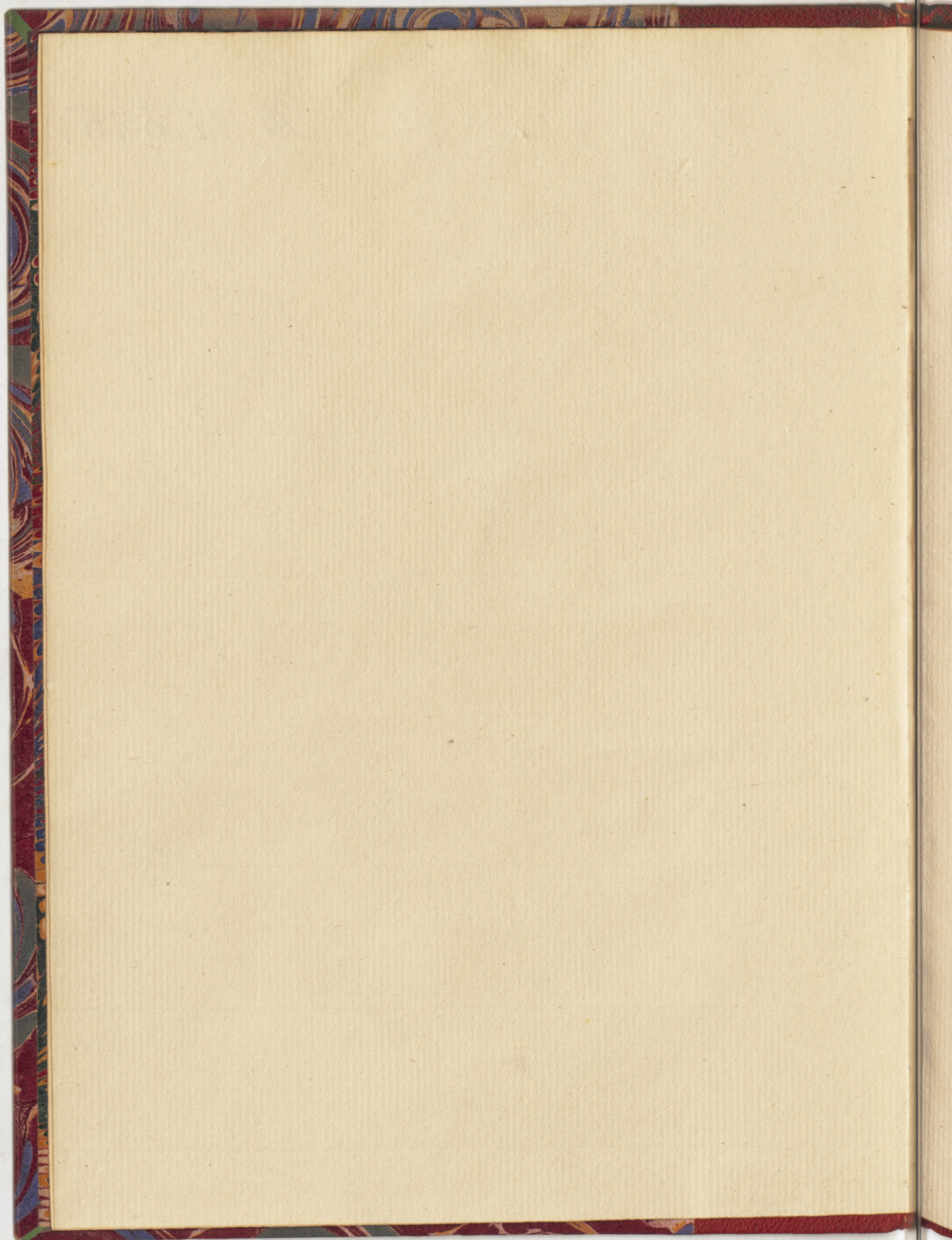








M. 11,526.



LETTRES DV ROY.

22

Escrites à Messieurs les Preuost des
Marchands & Escheuins de
sa bonne Ville de Paris.

SVR LES AFFAIRES PRESENTES.

De Saumur des 10. & 11. Fevrier 1611



A P A R I S,
Chez P. ROCOLET Imprimeur & Libraire ordinaire
du Roy, & de la Maison de Ville, au Palais, aux
Armes du Roy, & de la Ville.

M. D C. L II.
Avec Privilège de sa Maesté

49

LETRES
DU ROY.

Escrites à Messieurs les Breuvs des
Marchands & Escheuins de
la bonne Ville de Paris.

Sur les Affaires Presentes.

De Sainct des ro. le iii. Fevrier 1634.



A P A R I S,
Chez P. ROCOLLET Imprimeur & Libraire ordinaire
du Roy, & de la Maison de Ville, au Palais, aux
Armes du Roy, & de la Ville.

M. D. C. L. II.
Avec Privilège de la Messse



DE PAR LE ROY.



RES-CHERSET BIEN AMEZ,
Comme nous ne doutons point que le
deffault du payement des Rentes de nostre
bonne Ville de Paris n'inquiétast ceux
qui s'y trouueront interessez, ny que les
factieux ne se seruissent de ce moyen pour
troubler le repos de ceste Ville, & pour la destourner
de l'obeïssance qu'elle Nous doit : Nous pouons dire
aussi que nous n'auons eu aucune pensée de diminuer le
fonds destiné pour cet effect, ny d'interrompre l'ordre que
nous auons donné pour le faire subsister. Si dans ces
occurrences Nous auons esté forcez à nous seruir des
deniers de ces Rentes comme les plus presens qu'on a
trouuez dans quelque vnes de nos Receptes generalles,
ça tousiours esté avec l'intention de les faire remplacer, &
de nous priuer mesmes à cette fin des plus clairs deniers
de nos autres receptes: L'ordre que nous auons enuoyé à
nostre Cousin le Marechal de L'hospital, au sieur d'Hali-
gre Conseiller en nostre Conseil d'Estat & Directeur de
nos Finances, & à Vous pour conferer ensemblement des

expediens que vous iugeriez les plus propres pour cela, est vn telmoignage que nostre principal soing ne tend qu'à donner sujet à nostre Ville de Paris de perseuerer dans l'affection qu'elle a pour nostre personne & pour nostre seruice, & à luy faire cognoistre que nous sommes entiere-ment satisfaits de sa conduite; Nous sçauons bien qu'on à donné de mauuaises interpretations à nostre desseing, Mais nous sçauons aussi qu'avec vos seings & vostre prudence vous avez remis les esprits qu'on auoit esmeus, Vostre Lettre du 22. du mois passé nous confirme ce qu'on Nous en auoit appris: Et pour ne vous taire pas plus long temps le bon gré que Nous vous en sçauons, Nous vous faisons cette Lettre, que Nous voulons vous seruir de confirmation à toutes les assurances que Nous vous auons données, de l'amour que nous conseruons pour nostre bonne Ville de Paris, de la resolution inuiolable que Nous auons prise de pouruoir sur toutes choses au payement des Rentes, à quoy la Maison de Ville est obligée, & d'y retourner aussitost que nos affaires Nous le permettront. Cependant pour ne laisser pas sans effect les projects qui ont esté conuersez pour le remplacement du fonds desdites Rentes, Nous desirons que vous en conferiez incessamment avec nostre Cousin le Marechal de Lhospital, & les sieurs d'Haligre & de Morengis, & que pour l'accommodement qu'on nous en a fait esperer, Vous y apportiez toute la facilité que nous deuons attendre de vostre prudence, & de vostre affection; Ils sçauent particulièrement quelles sont nos intentions sur ce subiet, & vous ne pouuez faillir d'auoir vne entiere creance à ce qu'ils vous en feront

5

feront entendre de nostre part. Donné à Saimur le 10.
iour de Fevrier 1652. Signé LOVIS, Et plus bas,
DE GVENEGAUD.

Et sur la suscription.

A nos tres chers & bien amez les Preuost
des Marchands & Escheuins de nostre
bonne Ville de Paris.



DE PAR LE ROY.



RES CHERS ET BIEN AMEZ,
Nous auons appris avec beaucoup de de-
plaisir, que le Prince de Condé continuant
les pernicious desseins, non content d'a-
uoir excité nos Subjets à la reuolte en di-
uers endroits de nostre Royaume, d'auoir
débauché nos troupes, & ceux auxquels à sa priere nous
en auions confié la conduite, de s'estre ligué avec les
Espagnols, ennemis de nostre Estat, qu'il a establis en
plusieurs lieux de nostre Prouince du Guyenne: a en-
côres enuoyé depuis peu le Duc de Nemours, l'un des af-
fossiez en la rebellion, pour presser les Espagnols de faire
entrer vn corps de leurs troupes de Flandres dans nostre
Royaume, & le faire auancer vers nostre bonne ville de
Paris. Ce qui nous estonne plus est, que dans vne rencon-

B

tre de cette importance, il se trouue de mauuais esprits, lesquels abusans du nom de nostre tres-cher & tres-amé Oncle le Duc d'Orleans, sont assez hardis pour l'employer contre son intention, afin de halter & fauoriser l'entrée & les progresz desdits Espagnols dans la France. L'affection paternelle que nous auons pour les peuples que Dieu a soumis à nostre obeyssance, & le sensible regret dont nous sommes touchez de les voir exposez par ceux qui seroient plus obligez de trauailler pour leur conseruation à la mercy des forces estrangeres, que l'esperance du pillage attire plus dans nostre Royaume en cette saison, qu'aucun autre interest, nous a obligé de laisser en Guyéne nostre Cousin le Comte d'Harcourt avec toutes les forces qu'il a cōmandées iusques à present, pour continuer ce qu'il a si heureusement commencé: & en conseruant nostre autorité, deliurer nos sujets de ce pays-là des violences que ledit Prince leur fait souffrir, afin de retourner en diligence vers nostre bonne ville de Paris, & garantir par nostre presence, & mesmes avec les forces qui nous accompagnent, s'il en est besoin, tous nos bons sujets, tant de ladite ville, que des Prouinces voisines, des maux dont ils sont menacez par le rauage des troupes estrangeres, & de celles qui les fauorisent: Nous aurions desia executé cete resolution, si la rebellion du Duc de Rohan ne nous eust retenu icy pendant quelques iours pour l'estouffer dans sa naissance: Mais comme son entreprise temeraire ne luy a reüssi iusques à present que par le pouuoir que nous luy auons donné dans cete Prouince, dont par vn artifice digne de chastiment il s'est seruy, pour seduire vne partie de nos peuples, &

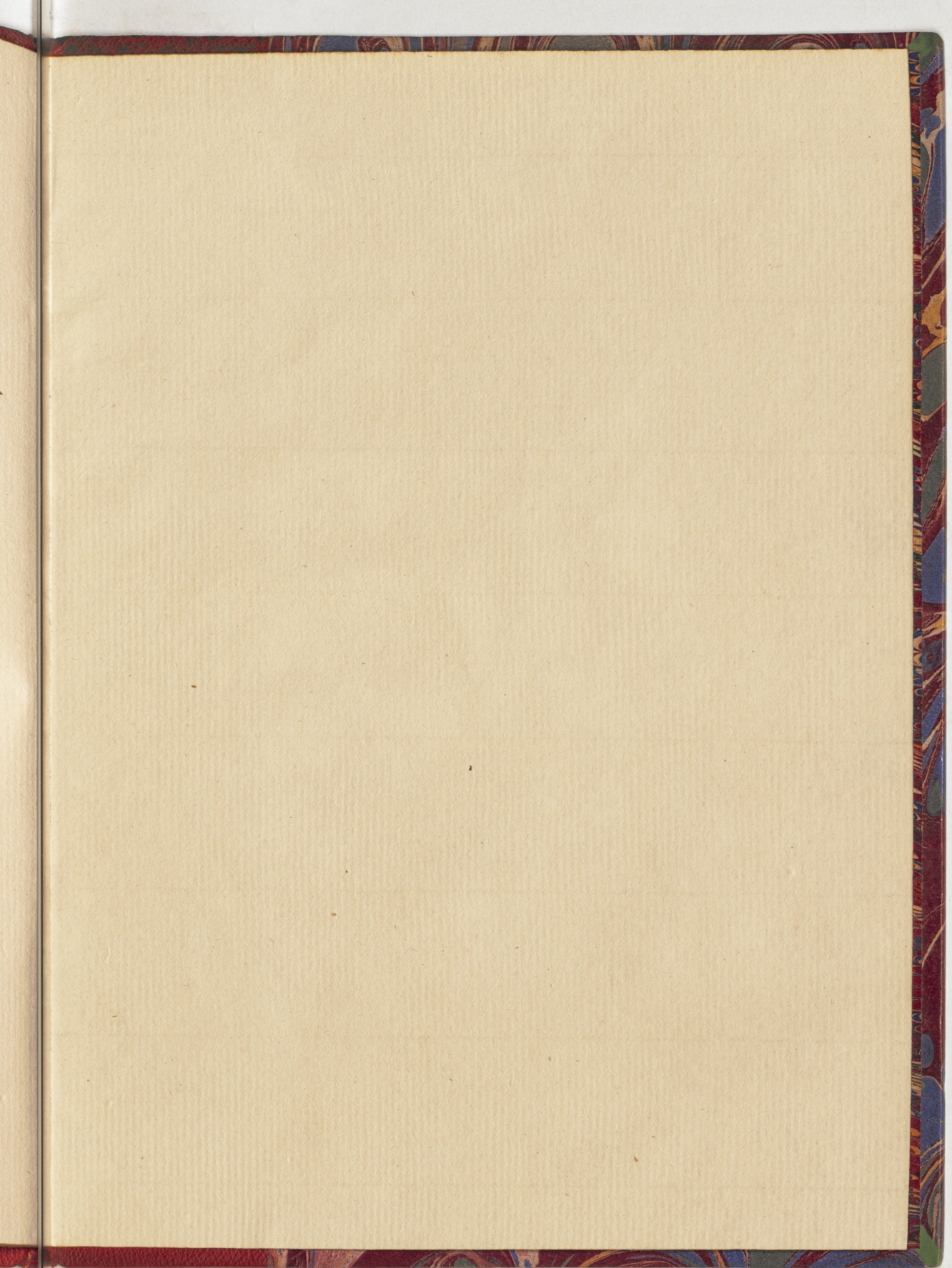
les porter à la desobeyssance par diuerses suppositions:
 Nous nous promettons dans peu de temps d'y auoir restab-
 bly le calme par nostre auctorité, toutes les Villes qui la
 composent nous ayant desia rendu à nostre arriuéee vne en-
 tiere obeyssance: & executé avec beaucoup de zele tous
 les Ordres que nous y auons voulu enuoyer: Il ne reste plus
 que celle d'Angers, ou par le moyen de quelques seditieux
 du menu peuple qu'il a engagez dans la reuolte, & qu'il
 tafche encores d'y retenir par l'apprehension qu'il leur
 donne du chastiment qu'il leur a fait meriter: Il a osté ius-
 ques à present aux principaux Habitans, tant Officiers que
 Bourgeois, quoy qu'en beaucoup plus grand nombre, la
 liberté de nous rendre l'obeyssance qu'ils nous doiuent,
 dont ils nous ont enuoyé tesmoigner leur déplaisir par di-
 uers Deputez. Cependant reconnoissant bien que ce mou-
 uement qui n'a point d'appuy solide, & n'en peut receuoir,
 ne scauroit plus durer qu'autant qu'il nous faut de temps
 pour faire marcher nos trouppes iusqu'aux portes de ladite
 Ville: Nous esperons d'estre bien tost en estat de repren-
 dre le chemin de Paris, & d'aller en personne garentir la
 Capitale de nostre Royaume, que nous aymons tendre-
 ment, des maux qu'on a proietté de luy faire souffrir par
 l'approche des Espagnols; les nouueaux tesmoignages que
 ses Habitans nous ont rendus depuis peu de leur affection
 & fidelité à nostre seruice, ayant encores augmenté de
 beaucoup l'amour, & la tendresse que nous auons tousiours
 eu pour eux, dont ils receuront des preuues en cette con-
 joncture, & en toutes celles où il s'agira de leur bien: Vous
 pouuez reconnoistre par la resolution que nous prenons

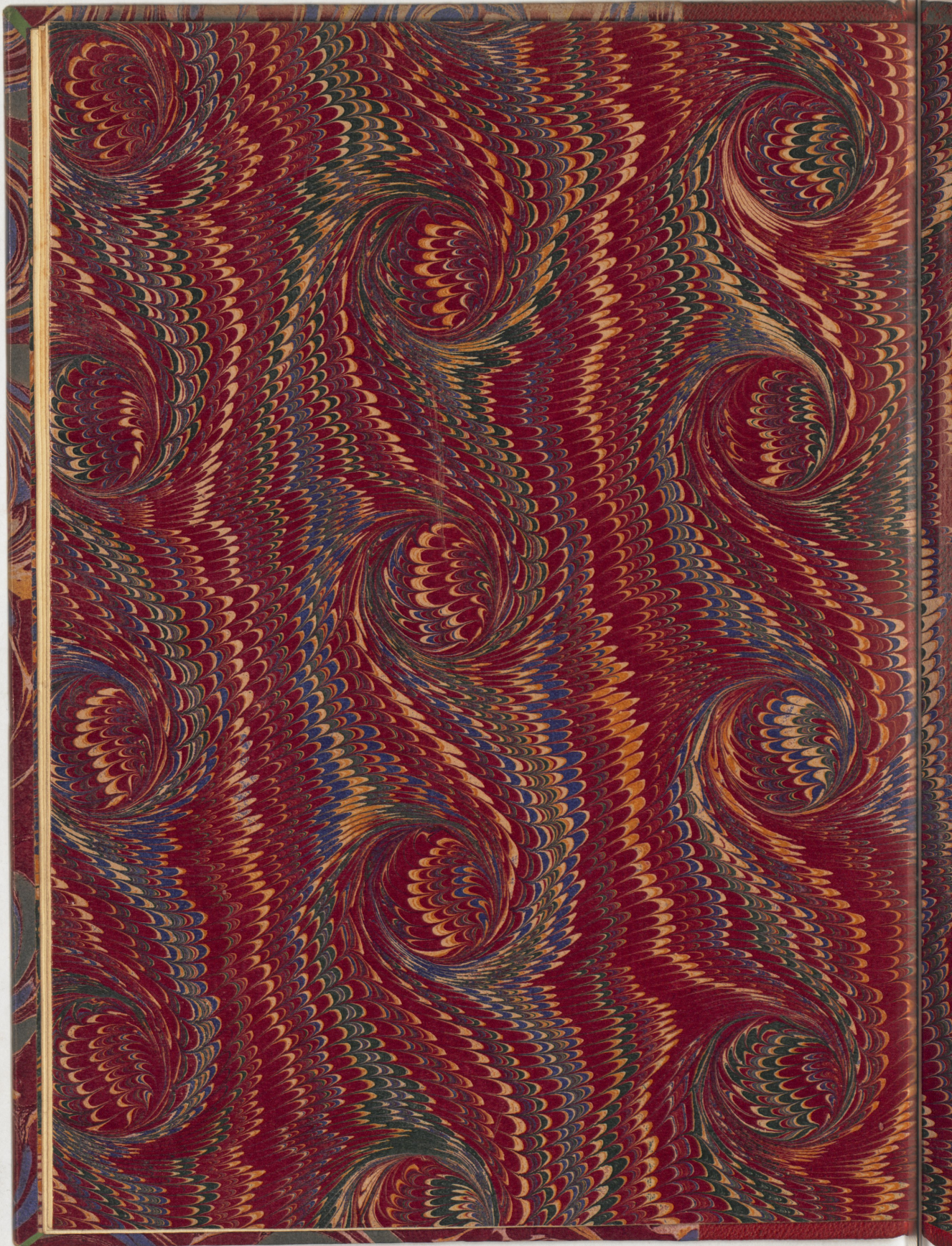
la satisfaction que nous auons de la conduite des Habitan-
 tans de nostre bonne ville : à laquelle nous reconnoissons
 bien que vous contribuez beaucoup par vos soins & par
 l'affection que vous auez à nostre seruice, nous ne dou-
 rons point que vous ne continuez d'agir avec la mesme
 vigueur pour empescher que nos ennemis ne prennent au-
 cun aduantage preiudiciable à nostre Estat, & à vostre re-
 pos; Dans cette confiance, Nous prions Dieu quil vous
 ait tres chers & bien amez en la saincte garde. Escrit à
 Saumur, le vnzieme iour de Feburier mil six cens cin-
 quante deux. Signé, L O V I S, Et plus bas.
 D E G V E N E G A V D.

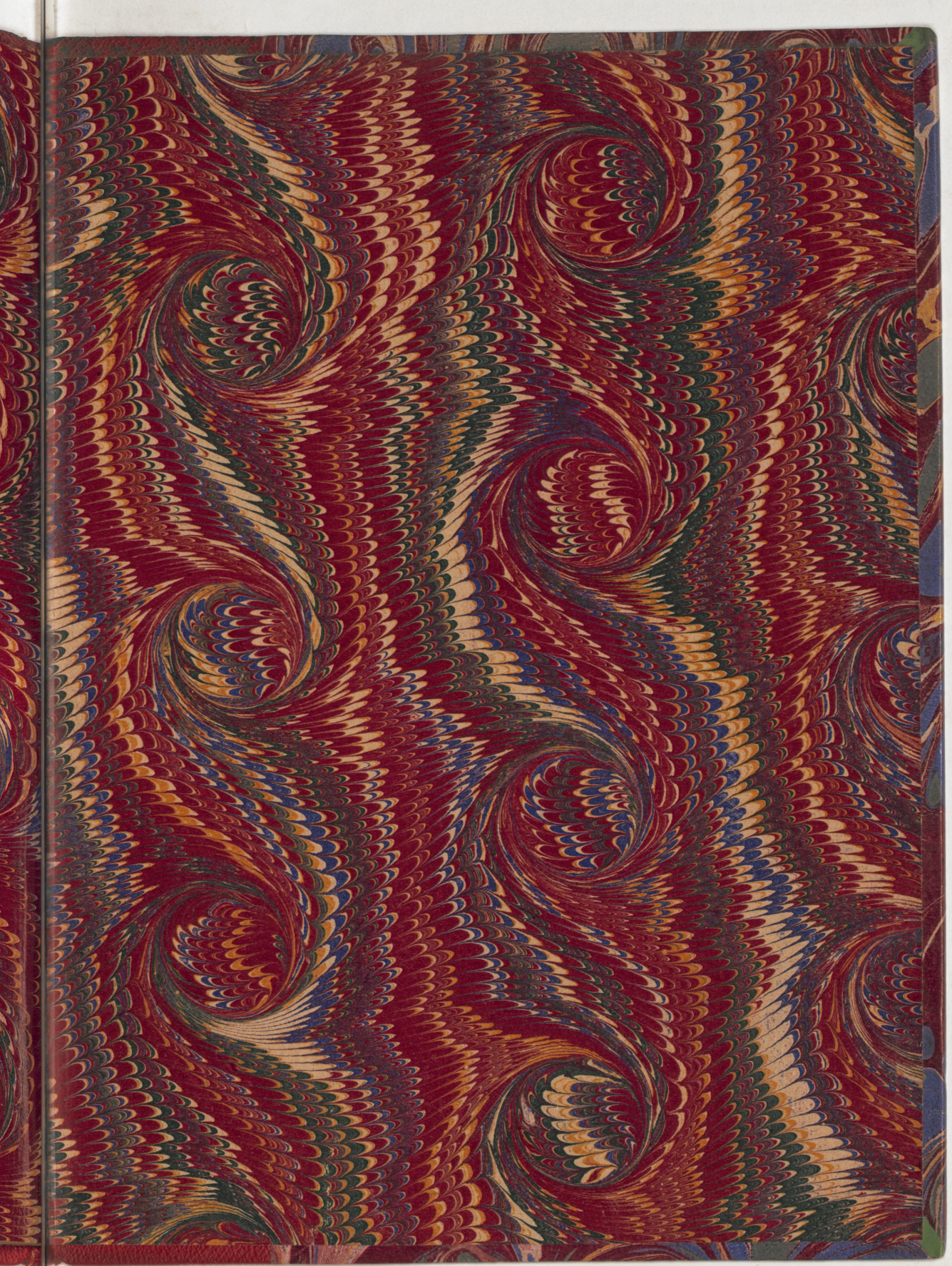


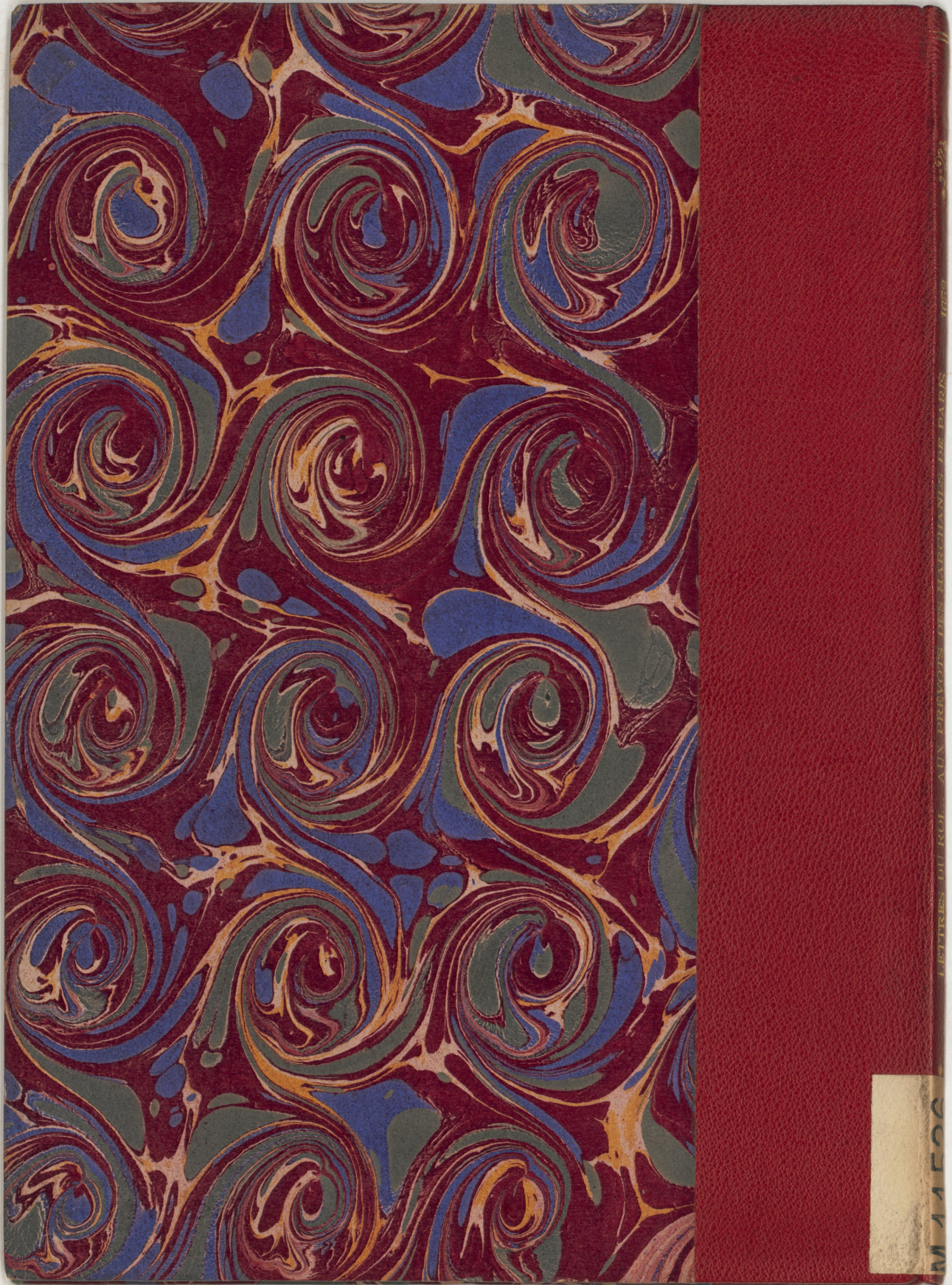
Et sur la suscription.

A nos tres-chers & bien amez les Preuosts
 des Marchands & Escheuins de nostre
 bonne Ville de Paris.









BIBLIOTHÈQUE DE LA ROY. ACADEMIE DES SCIENCES ET DES LETTRES

1150